## DIGITAL LEARNING CENTER: ÉVOLUER, ENCORE ET TOUJOURS.

Les enseignants passionnés ne cessent jamais d'évoluer. C'est dans cet état d'esprit que nous avons conçu, au sein du centre, des approches d'appui et d'accompagnement relatives à l'enseignement, pour aider les enseignants à faire encore mieux ce qu'ils font déjà très bien.

Objectif stratégique : Dissémination des efforts entrepris par les diverses composantes de l'UM5 pour enrichir les pratiques pédagogiques.

Vision : Renforcement des offres de formations par des pédagogies évolutionnaires tout en maintenant l'exigence de l'excellence

## **Missions:**

- Capitaliser un savoir-faire autour de la conception de cours flexibles pour des parcours de formation hybrides et/ ou à distance.
- Générer de meilleures performances, une meilleure implication avec un suivi d'assiduité et une plus grande satisfaction des étudiants.
- ❖ Protéger toutes les ressources numériques dans un système simplifié et fiable, qui contrôle l'accès et la distribution à tous les utilisateurs.
- ❖ Intégrer l'apprentissage dans la vie de l'étudiant par le biais d'une série d'outils de communication, de partage. d'évaluation, d'organisation disponibles en tout moment et partout.
- ♦ Rendre les moyens du Web et du Mobile disponibles pour l'enseignement/ l'apprentissage.
- ♦ Assurer la formation continue des enseignants dans les TICs et à la formation à distance.
- Mettre à la disposition de l'étudiant un apprentissage personnalisé.

Prestations Ingénierie : Mise en œuvre de dispositifs pédagogiques web, mobile, etc...et les rendre disponibles pour l'enseignement/l'apprentissage ;

Formation: Assurer la formation continue des enseignants dans les TICs et à la formation à distance;

Assistance : Faire émerger une communauté d'enseignants conduisant la mutation au numérique.

## Missions du Département de la Formation Professionnelle Retour

En application du Décret n° 2-04-332 du 21 hija 1425 (1er février 2005) fixant les attributionS et l'organisation du Département de la Formation Professionnelle (DFP), ce dernier assure une mission générale consistant à élaborer la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, à exécuter et à évaluer les stratégies élaborées pour le développement du secteur dans tous les domaines, à l'exception de ceux dévolus, en la matière, à l'Administration de la Défense Nationale et à la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

A ce titre, le Département de la Formation Professionnelle est chargé:

d'entreprendre les études au niveau national, régional et sectoriel pour identifier les besoins actuels et futurs en formation professionnelle et de mobiliser les moyens nécessaires pour les satisfaire; d'animer et coordonner les travaux d'élaboration de la carte de la formation professionnelle, en fonction des besoins socio-économiques; de coordonner les travaux d'élaboration et de révision des programmes de formation professionnelle, en relation avec les différents opérateurs dans le domaine de la formation professionnelle et les organisations professionnelles; de veiller à l'utilisation optimale des espaces pédagogiques et des ressources humaines et financières mobilisées; de contrôler la qualité des prestations des

différents intervenants dans le secteur de la formation professionnelle et de procéder à l'évaluation périodique du fonctionnement et des performances de l'appareil de formation professionnelle; d'instituer et animer les structures de concertation entre les différentes parties concernées par le fonctionnement de l'appareil de formation professionnelle aux niveaux national, régional, provincial et sectoriel; de promouvoir et développer la formation professionnelle dans les milieux professionnels, notamment la formation en cours d'emploi, l'apprentissage et la formation alternée; de favoriser le développement de la formation professionnelle destinée aux catégories sociales ayant des besoins spécifiques, en particulier les détenus et les handicapés; de promouvoir et assurer le suivi de l'insertion des lauréats des établissements de formation professionnelle; d'orienter et développer les programmes de coopération internationale dans le domaine de la formation professionnelle et d'assurer leur suivi; de promouvoir les actions de partenariat visant le développement de la formation professionnelle, notamment avec les collectivités locales, les établissements publics et les organisations non gouvernementales (ONG); d'assurer la communication et le contact avec les différentes parties concernées en vue d'informer les différents partenaires sur les réalisations et les projets de développement de la formation professionnelle.